



Association Anti Linky
Gaspar Aquarius Objets
Connectés BRETAGNE

@ : aalga_bretagne@orange.fr

site web : <https://aalgab.wixsite.com/bretagne>

SOMMATION PAR HUISSIER “DE NE PAS FAIRE”

Action collective et groupée d'un maximum de 10 personnes (nos envois sont entre 3 et 4 demandeurs pour ne pas trop retarder l'envoi) par envoi pour une sommation par huissier de « Ne pas remplacer mon compteur électrique par un compteur LINKY ».

Pour vous inscrire dans la demande groupée proposée par l'association AALGA Bretagne, pour un montant de 40€ (adhésion de 10€ comprise - a titre indicatif le prix d'une action individuelle est de 115€), vous devez fournir dans un courrier postal les informations suivantes à l'association:

- Une photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso ci carte d'identité)
- Une photocopie d'une facture électricité. Sinon les N° PDL, N° client, N° contrat
- L'adresse de votre contrat électricité actuel (si pas photocopie facture)
- Votre profession, N° Tél, @ mail
- Un chèque de **40€** (A l'ordre de AALGA Bretagne) si vous avez une adresse mail ou un chèque de **43€** si vous voulez recevoir le document de l'huissier par courrier postal.

Envoyez votre courrier à :

AALGA Bretagne, 10 allée du Rossignol 35340 Liffré

Dès que plus de 3 personnes auront souscrit à la démarche, le dossier sera envoyé à l'huissier. Après un délai de quelques jours après réception par l'huissier et remise à ENEDIS Courbevoie, les retours de l'huissier seront retransmis aux souscripteurs par AALGA Bretagne.

AALGA BRETAGNE